

autres services du gouvernement, des renseignements sur les règlements tarifaires, douaniers, monétaires et commerciaux de l'étranger. Une de ses principales fonctions est d'analyser la situation du commerce étranger et d'étudier la portée des modifications tarifaires et douanières adoptées à l'étranger en préparation des réunions relatives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et des négociations tarifaires qui s'y déroulent.

*Prévisions économiques.*—La Section est chargée d'établir une appréciation générale de la situation économique au Canada, y compris le niveau de l'emploi, du gain, de la production, du commerce et des prix. Elle obtient ses renseignements des autres sections de la Division des recherches et du développement économiques et du ministère du Commerce ainsi que d'autres ministères et organismes du gouvernement et de sources privées.

**Division de l'information.**—La principale fonction de la Division est de faire connaître l'aide que les exportateurs et importateurs peuvent obtenir du ministère du Commerce. La Division est aussi chargée de faire mieux comprendre au public combien le commerce importe au bien-être du Canada. Aux exportateurs actuels et éventuels, elle signale les occasions d'écouler leurs marchandises sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources où ils peuvent se procurer les matières premières et les denrées qui n'existent pas au pays. Le principal organe de propagande dont elle dispose est la publication hebdomadaire du Service du commerce extérieur, le *Commerce extérieur*, où sont reproduits les rapports des commissaires du commerce sur la situation particulière de leur territoire, des articles rédigés par des fonctionnaires du bureau principal et des économistes du Bureau fédéral de la statistique, des nouvelles et des graphiques montrant les tendances du commerce. Des communiqués sont rédigés et distribués aux journaux du pays et de la matière semblable destinée aux journaux étrangers est envoyée aux commissaires du commerce. La Division publie des feuillets et des brochures renfermant des renseignements supplémentaires sur les marchés et les sources d'approvisionnement étrangers ainsi que sur les documents, les règlements et les restrictions de l'étranger concernant le commerce. Elle aide les correspondants des journaux et revues du pays et de l'étranger à rédiger des articles sur les divers aspects du commerce extérieur du Canada et elle appuie son œuvre de propagande sur la publicité qu'elle fait au pays et à l'étranger. Elle recourt aussi aux quotidiens, aux périodiques et aux bulletins commerciaux ainsi qu'au film et à la radio. Bien que la Division fasse partie de l'Office du commerce extérieur, le cadre de ses attributions a été étendu pour lui permettre de prêter son concours aux organismes associés du ministère du Commerce intéressés à l'expansion du commerce extérieur. Elle s'occupe, par exemple, de la publicité relative aux entreprises de la Commission des expositions du gouvernement canadien au pays et à l'étranger.

**Corporation commerciale canadienne.**—La Corporation commerciale canadienne, créée le 1<sup>er</sup> mai 1946 par une loi du Parlement, a pour objet de travailler à l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays, d'aider les importateurs canadiens à obtenir des marchandises et des denrées de l'étranger et de favoriser l'écoulement des marchandises et denrées exportables.

Aux termes de la loi, la Corporation assume toutes les charges de l'Office canadien d'exportation établi par le décret du conseil C.P. 70 du 31 janvier 1944, office qui faisait fonction au Canada de pourvoyeur pour le compte des gouvernements